CP.CAC Mode d'emploi

Certificat préparatoire à l'entrée en stage de commissaire aux comptes

Certificat créé en 2013 par le ministère de la Justice
en liaison avec la CNCC

Objectif du CP.CAC

- Ouvrir la voie de l'audit et de l'expertise comptable aux étudiants bac+5 (niveau master) hors des champs comptables et financiers

  - **ingénieurs,**
  - **juristes,**
  - **économistes,**
  - **élèves des Ecoles de gestion** n'ayant pas suivi les filières donnant droit à des équivalences avec le DSCG,
  - **tout étudiant en cours d'obtention d'un master (bac + 5)** et désirant se réorienter vers le champ comptable et financier

Le CP.CAC dans le cursus de la profession

- Si master «dans le champ» des matières comptables et financières : inscription directe en stage de CAC puis, 3 ans après : certificat d'aptitude
- Si master «hors du champ» :
  - **réussite au CP.CAC**
  - **stage de 3 ans de commissaires aux comptes**
  - **certificat d'aptitude aux fonctions de commissaires aux comptes**

Une fois le stage de CAC terminé et le certificat d'aptitude réussi :
inscription sur la liste des commissaires aux comptes auprès de la Cour d'Appel

Par ailleurs la réussite au certificat d'aptitude donne le droit à une inscription directe (sans stage ni d'expertise-comptable ni DSCG) aux trois épreuves du diplôme d'expertise comptable

Le stage de commissaire aux comptes

- Après la réussite au CP.CAC
- Ou directement pour le titulaire d'un master « dans le champ »
- Durée de trois ans
- Comprend des journées obligatoires de formation
- Plusieurs journées sont communes avec le stage d'expertise comptable

Attention au vocabulaire !
Il ne s'agit pas d'un «stage étudiant» mais
d'un CDI en cabinet d'audit ou chez un CAC
auprès d'un maitre de stage agréé et habilité

Le stage de commissaire aux comptes

Modalités pédagogiques	Contenus	Stage d'expertise-comptable			Stage de commissariat aux comptes		
		1re année	2e année	3e année	1re année	2e année	3e année
Journées mixtes (e-learning + présentiel) non délégables	Journées communes	Découverte de la profession comptable **7 h e + 1 J p**	Management du cabinet : qualité et communication **7 h e + 1 J p**	Déontologie et responsabilité **7 h e + 1 J p**	Découverte de la profession comptable **7 h e + 1 J p**	Management du cabinet : qualité et communication **7 h e + 1 J p**	Déontologie et responsabilité **7 h e + 1 J p**
	Management du cabinet	Communication **7 h e + 1 J p**		Management et choix professionnel **7 h e + 1 J p**			Management et choix professionnel **7 h e + 1 J p**
	Missions de l'EC	Comptes annuels Approche **7 h e + 1 J p**	Comptes annuels Fondamentaux et normes de l'EC **7 h e + 1 J p**		Comptes annuels Approche **7 h e + 1 J p**	Comptes annuels Fondamentaux et normes de l'EC **7 h e + 1 J p**	
		Autres mission Panorama et outils **7 h e + 1 J p**		Missions liées comptes annuels et autres missions **7 h e + 1 J p**			
	Examen final		Sensibilisation DEC **7 h e + 1 J p**	Préparation au mémoire **7 h e + 1 J p**			
	Audit et CAC	Auditeur 1 **14 h e + 1 J p**	Auditeur 2 **14 h e + 1 J p**	Auditeur 3 **14 h e + 1 J p**	Auditeur 1 **14 h e + 1 J p**	Auditeur 2 **14 h e + 1 J p**	Auditeur 3 **14 h e + 1 J p**
Présentiel délégables	Audit et CAC	Mise en œuvre des techniques de contrôle **1 J p**	Approfondissement des NEP **1 J p**	Approche globale sur un dossier **1 J p**	Mise en œuvre des techniques de contrôle **1 J p**	Approfondissement des NEP **1 J p**	Approche globale sur un dossier **1 J p**
					Mise en œuvre de la démarche d'audit **1 J p**	Les aspects juridiques de la mission du CAC **1 J p**	Les autres missions du CAC **1 J p**
	Journées libres	**1 J p**	**2 J p**	**1 J p**	**2 J p**	**2 J p**	**2 J p**
	TOTAL	**42 h e + 7 J p**	**35 h e + 7 J p**	**42 h e + 7 J p**	**28 h e + 7 J p**	**28 h e + 7 J p**	**28 h e + 7 J p**

Après le stage : le CAFCAC

(certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes)

- 4 épreuves écrites d'admissibilité liées à l'expérience et à la formation acquises durant les 3 ans de stage **:**
  - **Comptabilité et audit**
  - **Droit et vie des affaires**
  - **Economie, finance et management**
  - **Epreuve de synthèse portant sur l'ensemble des matières sous forme de dissertation**
- 2 épreuves orales d'admission :
  - **Exercice professionnel et déontologie (sur la base d'un texte)**
  - **Oral d'anglais sur la base de documents rédigés en anglais**

Schéma des voies d'accès à la profession de commissaire aux comptes

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Commissaire Aux Comptes

Voies d'accès à la profession

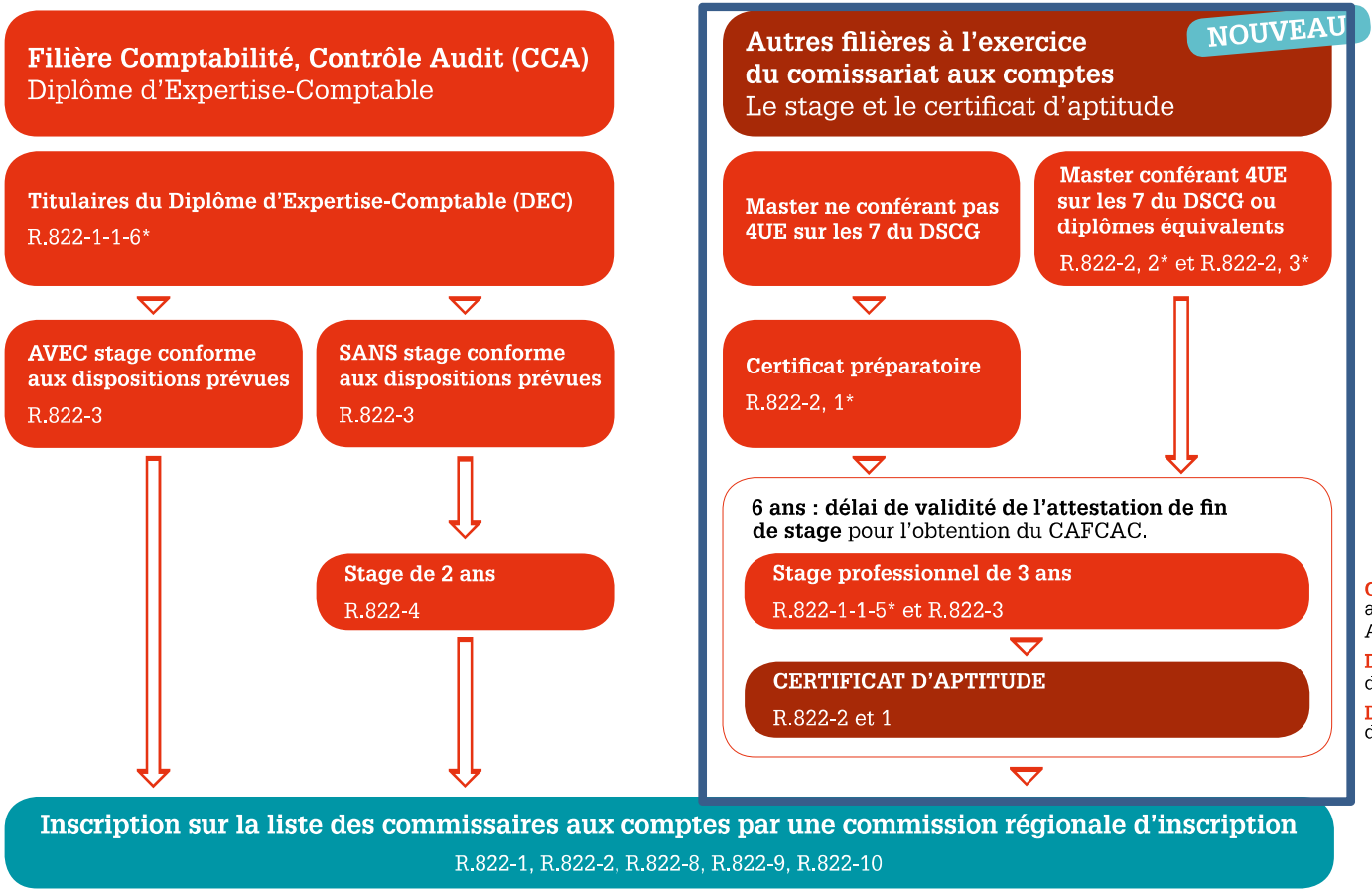
Filière Comptabilité, Contrôle Audit (CCA)
Diplôme d'Expertise-Comptable
Titulaires du Diplôme d'Expertise-Comptable (DEC)
R.822-1-1-6*
AVEC stage conforme aux dispositions prévues
R.822-3
SANS stage conforme aux dispositions prévues
R.822-3
Stage de 2 ans
R.822-4
NOUVEAU
Autres filières à l'exercice du comissariat aux comptes
Le stage et le certificat d'aptitude
Master ne conférant pas 4UE sur les 7 du DSCG
Master conférant 4UE sur les 7 du DSCG ou diplômes équivalents
R.822-2, 2* et R.822-2, 3*
Certificat préparatoire
R.822-2, 1*
6 ans : délai de validité de l'attestation de fin de stage pour l'obtention du CAFCAC.
Stage professionnel de 3 ans
R.822-1-1-5* et R.822-3
CERTIFICAT D'APTITUDE
R.822-2 et 1
Inscription sur la liste des commissaires aux comptes par une commission régionale d'inscription
R.822-1, R.822-2, R.822-8, R.822-9, R.822-10

CAFCAC : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Commissaire Aux Comptes

DSCG : Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion

DEC : Diplôme d'Expertise-Comptable

Les métiers et missions liés au commissariat aux comptes et à l'expertise comptable

Vos questions

Les épreuves du CP.CAC

- 2 épreuves écrites d'admissibilité
- 2 épreuves orales d'admission

Les épreuves ont lieu chaque printemps
(mars pour les écrits, mai pour les oraux)

Admissibilité

Admissibilité : 2 épreuves écrites

(sans document)

- Comptabilité : une épreuve écrite, sous forme de situations pratiques, d'exercices et/ou de questions
    - 3 heures, coefficient 3

- Systèmes d'information de gestion et techniques quantitatives de gestion utilisées en matière d'audit (SITQG) : une épreuve écrite, sous forme de situations pratiques, d'exercices et/ou de questions
    - 2 heures, coefficient 2

Le programme de comptabilité

- Le programme de comptabilité du CP.CAC est similaire, presque mot pour mot, aux programmes des DCG 9 (*introduction à la compta*bilité) et 10 (*comptabilité approfondie*)

- Il s'agit par conséquent d'une épreuve de niveau bac +3.

Le programme de SITQG

- Un axe similaire au programme de l'épreuve 8 (systèmes d'information de gestion) du DCG
- Un 2ème axe comprenant :
  - une partie mathématiques financières
  - une partie statistiques descriptive et probabilité
  - une petite partie de recherche opérationnelle limitée à la programmation linéaire

- Il s'agit d'une épreuve de niveau bac +3.

Admission

Admission : 2 épreuves orales

- Une interrogation orale portant sur les matières juridiques, comptables, financières et fiscales (par 5 membres du jury)
  - Durée maximale 1 heure, coefficient 3

- Une épreuve orale d'anglais appliqué à la vie des affaires se déroulant sous forme de conversation à partir de documents fournis en anglais, pouvant servir de support à des questions, des commentaires et des demandes de traduction
  - Durée maximale de 30 minutes, coefficient 1

Préparation

Pour se préparer aux 2 épreuves écrites

- La CNCC a signé des accords de partenariat avec des établissements publics (universités…) et privés.
- Ces établissements préparent les étudiants selon des durées et selon des modalités qui leurs sont propres (cours à distance, présentiel, e-learning…).
- La liste des établissements partenaires figurent sur les sites www.cncc.fr et www.devenirauditeurlegal.fr
- Par ailleurs, tous les éditeurs universitaires (Foucher, Dunod…) publient les livres nécessaires à la préparation du DCG donc du CP.CAC
- Enfin, la CNCC publie les annales du CP.CAC et du CAFCAC

Pour se préparer aux 2 épreuves orales

Outre les formations proposées par les établissements partenaires, la CNCC propose une formation de deux jours :

- Une journée par un commissaire aux comptes et par un spécialiste des relations humaines pour préparer les candidats au contenu et à l'esprit de la 1ère épreuve : il s'agit de savoir quoi répondre mais aussi *comment* répondre et se comporter face au jury

- Une 2ème journée par un professeur d'anglais

La préparation a lieu vers le mois d'avril
(entre les épreuves écrites et orales).

Inscriptions

Inscriptions

- Les candidats déposent au siège de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de leur domicile, entre le 1er et le 30 janvier, leur dossier d'inscription

- La date et le lieu des épreuves sont notifiés par la CNCC, par voie de convocation individuelle.

Compléments

Compléments

- Guide : «Le certificat d'aptitude et les voies d'accès au commissariat aux comptes», téléchargeable gratuitement sur www.cncc.fr et www.devenirauditeurlegal.fr et pouvant être obtenu sur support papier auprès de la bibliothèque (ou du service).

- Dans ce guide des voies d'accès au commissariat figurent, entre autres :
  - des commentaires explicatifs
  - les textes officiels, parmi lesquels les programmes détaillés des épreuves

L’animateur vous remercie de votre attention et espère avoir répondu à toutes les questions que vous vous posiez.

Pour toutes questions :

- Consulter :

www.cncc.fr
www.devenirauditeurlegal.fr
www.experts-comptables.fr

- Téléphoner à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de votre région (il y a 33 compagnies régionales)

- ou à la CNCC : 01.44.77.82.82